

# DICRIM

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs



**SAINT CHRISTOPHE EN OISANS**

édition 2026

# Sommaire

**P.3**      **Éditorial**

**P.4**      Les risques majeurs à Saint Christophe en Oisans

## **Risques naturels et technologiques**

**P.5**      Les inondations

**P.7**      Les mouvements de terrain

**P.9**      Les avalanches

**P.11**     Les risques glaciaires

**P.12**     Les séismes

**P.14**     Le radon

**P.16**     Les feux de forêts

**P.18**     Les événements climatiques

**P.20**     Les risques sanitaires

## **Anticipation**

**P.21**     Le Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS)/KIT 72h

**P.23**     Les consignes générales

**P.24**     La reconnaissance CATastrophe NATurelle

## **Cartographies**

# ÉDITO



Mes chers Concitoyens,

La commune de Saint Christophe en Oisans, comme tant d'autres sur le territoire national peut-être soumise à la survenance d'événements exceptionnels mettant en danger la population.

La catastrophe de Juin 2024, nous rappelle que nous devons identifier les risques potentiels avant d'imaginer s'en prémunir.

Anticiper, prévoir, imaginer des scénarios afin que jamais de tels événements n'emportent des vies humaines et viennent à nouveau impacter notre habitat, nos ponts, nos routes !

Sans pour autant noircir le tableau, notre commune est particulièrement exposée et c'est la raison pour laquelle nous devons nous doter d'outils nous permettant de nous préparer à toutes éventualités.

L'article L 125-2 du code de l'environnement stipule « Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est le document réglementaire visant à informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés sur le territoire de notre commune.

Au-delà de la simple obligation réglementaire d'information, la volonté de l'équipe municipale est de voir se développer les comportements adaptés afin de ne pas mettre sa vie en danger ni celle des autres en cas d'événements majeurs.

Nous savons que le risque zéro n'existe pas... Nous devons prendre en main notre propre sécurité et veiller les uns sur les autres !

Le Maire

Laurent SOULLIER

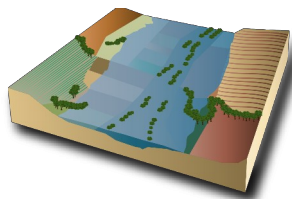
# LES RISQUES MAJEURS

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

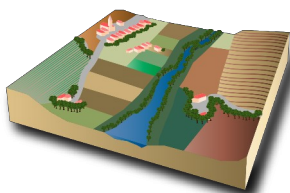
Un événement potentiellement dangereux ou **aléa** n'est un risque que s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque :

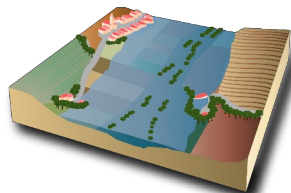
- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.



Aléa



Enjeux



Risque

## Quels sont les risques à Saint Christophe en Oisans ?



Les inondations



Les mouvements de terrain



Les avalanches



Les risques glaciaires



Les séismes



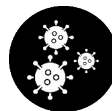
Le radon



Les feux de forêts



Les événements climatiques



Les risques sanitaires

# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

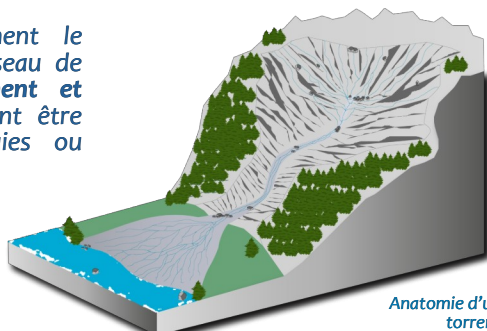
Les inondations à Saint Christophe en Oisans sont des inondations de type **torrentielles**, c'est à dire liées à une **augmentation brutale de la quantité d'eau s'écoulant dans les cours d'eau**. Les écoulements deviennent très rapides et favorisent un transport important de matériaux.

Elles concernent principalement le Vénéon, les Etauçons, le ruisseau de Champhorent....Du **ruissellement et du ravinement** peut également être observé lors de fortes pluies ou d'orages.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

Le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) porte plusieurs études visant à gérer le risque torrentiel dans la vallée du Vénéon. De plus, la commune dispose également d'une station mesurant en continu la vitesse et la hauteur d'eau dans le Vénéon.

Par ailleurs, l'ONF (service Restauration des Terrains de Montagne) a élaboré plusieurs cartes présentant le niveau d'exposition de la commune aux différents aléas naturels et notamment les crues torrentielles.



## À VOUS DE JOUER !

L'entretien régulier du lit et des berges des cours d'eau est à la charge des riverains pour les parties non domaniales qu'ils occupent ou possèdent.

Cet entretien vise à limiter l'obstruction des cours d'eau par la végétation ou des matériaux pouvant créer des embâcles, et à réduire les risques de débordement.

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte : Tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météorologiques :

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

## HISTORIQUE

Dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, s'est produit une crue torrentielle des Etauçons résultant de plusieurs facteurs : des précipitations intenses les jours précédents, une forte fonte des neiges, la vidange d'un lac glaciaire (Bonne Pierre) et la disponibilité de matériaux (cailloux, rochers). L'ensemble de la vallée du Vénéon et plus particulièrement les hameaux des Étages et de la Béarde ont été particulièrement touchés, avec de nombreux bâtiments détruits ou ensevelis. Malgré l'ampleur des dégâts matériels, il n'y a eu aucune victime à déplorer.



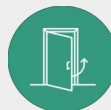
Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes

Hameau de la Bérarde dévasté par la  
crue de juin 2024, © CC de l'Oisans



## CONSIGNES : EN CAS D'INONDATION

### AVANT



▶ Fermez portes,  
fenêtres, soupiraux  
et aérations



▶ Ne descendez  
pas dans les sous-  
sols et réfugiez-  
vous en hauteur,  
dans les étages



▶ Coupez, si  
possible, les  
réseaux de gaz  
d'électricité et de  
chauffage



▶ Eloignez vous  
des cours d'eau,  
des berges et des  
ponts

### PENDANT



▶ Ne vous  
engagez ni en  
voiture ni à pied  
sur une route  
inondée.

**Soyez vigilant :  
30 cm suffisent  
pour emporter  
une voiture !**



# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est principalement exposée à des **chutes de pierres et de blocs, des éboulements ainsi que des glissements de terrain**. Plusieurs principaux secteurs sont concernés (la Bérarde, les Étages, Champhorent, Pré Clot, la Bernardière, Lanchatra).

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La commune de Saint Christophe a fait l'objet de l'élaboration de cartographies d'exposition aux aléas glissements de terrain, chutes de pierres/blocs ou d'effondrement par l'ONF (service Restauration des Terrains de Montagne).

Ces cartographies répondent à l'objectif de préconiser la mise en œuvre de mesures de protection contre ces risques (études préalables, limitation de l'extension des habitations situées en zones à risques...).

Par ailleurs, ce service gère sur le territoire communal différents ouvrages de protection contre ces aléas (merlons...).

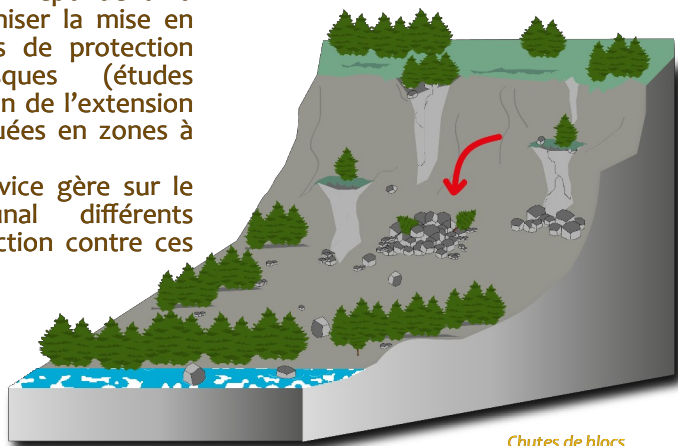
## DÉFINITIONS

Un mouvement de terrain est un déplacement du sol ou du sous-sol, qui peut être plus ou moins brusque.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaine (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...).

Les phénomènes lents sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

Les phénomènes rapides sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



Chutes de blocs



## HISTORIQUE

La commune a connu plusieurs éboulements et chutes de pierres dans le passé. Le dernier remonte à 2024 et était localisé dans le secteur des Granges.



Consultez le site de Géorisques pour plus d'informations



## CONSIGNES : EN CAS D'ÉBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

### PENDANT



▶ Éloignez vous de la zone dangereuse



▶ Ne prenez pas l'ascenseur

### APRÈS



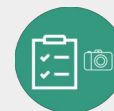
▶ Coupez le gaz et l'électricité



▶ Ne fumez pas



▶ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



▶ Réalisez un inventaire des dommages

# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Provoquée par la rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente. On en distingue deux principaux types :

**Les avalanches coulantes** constituées de neige dense et humide qui s'écoule comme de la lave en suivant la pente ;

**Les avalanches en aérosol** constituées d'un nuage de neige en suspension dans l'air et dévale les pentes à forte vitesse.



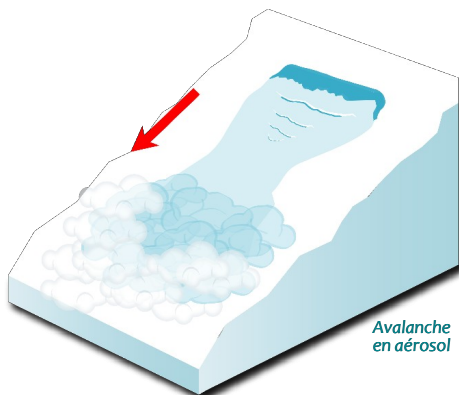
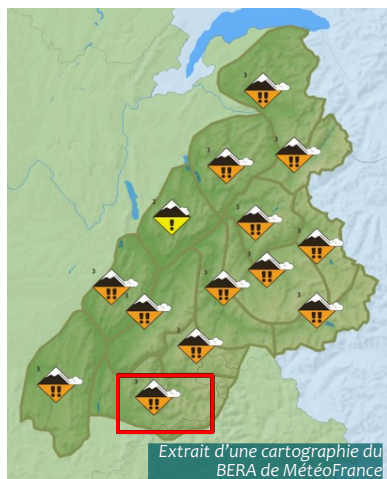
## SIGNALISATION DES RISQUES D'AVALANCHE

1	2	3	4	5
<b>Faible</b>	<b>Limité</b>	<b>Marqué</b>	<b>Fort</b>	<b>Très fort</b>
Conditions généralement favorables	Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes	Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes	Forte instabilité sur de nombreuses pentes	Conditions très défavorables

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La déclenchement préventif des avalanches est assuré par la mise en œuvre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) et permet de purger les couloirs d'avalanche les plus dangereux.

En matière de prévision, Météo-France édite régulièrement un **Bulletin d'Estimation du Risque d'Avalanche (BERA)** qui donne, à l'échelle d'un massif, des indications sur l'état du manteau neigeux en fonction de l'altitude, de l'exposition, du relief.



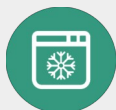


Consultez le site de Météo France

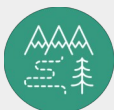


## CONSIGNES : EN CAS D'AVALANCHE

### AVANT DE PARTIR EN MONTAGNE



► Informez vous sur les conditions météorologiques



► Communiquez votre itinéraire et heure de retour



► Équipez vous avec le matériel de secours (DVA, pelle, sonde)



► Ne partez pas seul

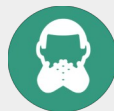
### EN CAS D'AVALANCHE



► Essayez de fuir latéralement



► Essayez de cramponner aux obstacles (rochers, arbres)



► Si vous êtes enseveli, essayez de créer une poche d'air pour respirer

## DÉFINITION

*En haute montagne, le changement climatique est à l'origine d'une importante fonte de la glace, sous toutes ses formes, venant amplifier les risques. Augmentation de la fréquence des écroulements rocheux provoqués par la fonte de la glace nichée dans les fissures des rochers, avalanches de glace favorisées par le réchauffement des glaciers, apparition de lacs glaciaires aux berges instables et qui menacent de se vidanger en provoquant des crues torrentielles...*

*Plusieurs secteurs de la commune présentent une sensibilité à ces risques, notamment les bassins versants du Chardon, des Étançons ou de la Bonne Pierre.*



Vue sur le glacier de la Bonne Pierre, © RTM 38

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

Dans le cadre du programme de prévention des risques d'origine glaciaire et périglaciaire (PAPROG) établi par l'État, l'ONF-RTM est en charge (avec toute une écosystème de scientifiques) de l'évaluation de la sensibilité des territoires français aux risques d'origine glaciaire et périglaciaire. L'objectif de ce travail est de prioriser l'action publique sur les territoires concernés. Pour ce faire, un inventaire de toutes les formes glaciaires et périglaciaires (glaciers blancs, glaciers rocheux, lacs glaciaires, parois à permafrost) a été effectué à l'échelle des Alpes Françaises.

C'est dans ce cadre et à la suite de la crue des Étançons de 2024, que des scientifiques ont installé sur le glacier de la Bonne Pierre différents instruments afin de mieux le comprendre.



Consultez le site de l'ONF pour plus d'informations

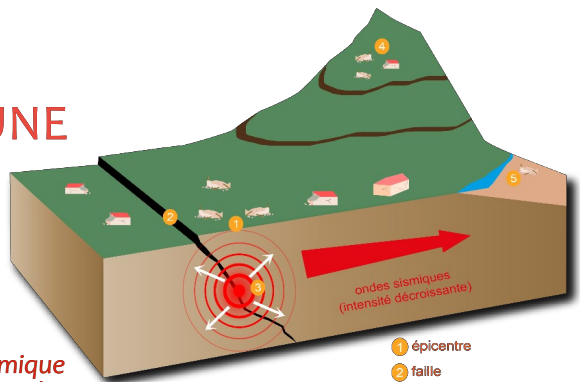
## HISTORIQUE

Les risques glaciaires sont une réalité sur le territoire communal, en effet, la fonte du glacier de la Pilatte a déstabilisé le socle rocheux où le refuge est implanté endommageant sa structure. Le refuge a été fermé en 2021. Par ailleurs, une des causes de la crue exceptionnelle des Étançons survenue dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, est la vidange du lac glaciaire de la Bonne Pierre.



# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est un glissement brutal de deux parties de la croûte terrestre qui va engendrer des ondes qui seront ressenties à la surface du sol par des vibrations (tremblement de terre). La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne. Les Alpes, et plus largement les zones de montagne sont des lieux propices à la survenue de séismes. Le niveau d'exposition dans l'Oisans est qualifié de modéré/moyen, quantifié au niveau d'aléa correspondant de 3/5.



Effets d'un séisme

- 1 épïcêtre
- 2 faille
- 3 hypocentre (foyer)
- 4 amplification des effets (due à la topographie)
- 5 amplification des effets (due à la nature du sous-sol)

## MAGNITUDE ET INTENSITÉ

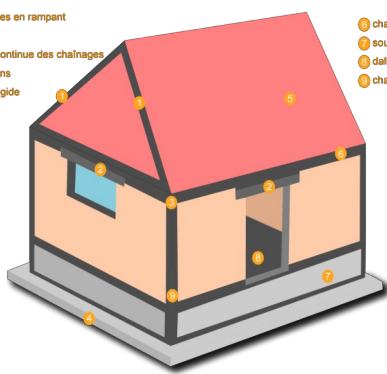
**Intensité** : Échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. La mesure s'effectue sur l'échelle EMS-98 comportant 12 degrés.

**Magnitude** : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 32.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.

- 1 chaînages en rampant
- 2 linteaux
- 3 liaison continue des chaînages
- 4 fondations
- 5 toiture rigide



- 6 chaînages horizontaux
- 7 sous-bassement
- 8 dalle
- 9 chaînages verticaux

Caractéristiques de la construction parasismique



## HISTORIQUE

La commune a connu un certain nombre de séismes de faibles magnitudes par le passé (inférieur à 3) qui ont été peu ou non ressentis et dont le dernier s'est produit en 2021.

SÉISME



Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes

Vue sur une habitation renforcée dans  
la commune d'Arette (64), 2006,  
© Sylvain Dumon



## CONSIGNES : EN CAS DE SÉISME

### PENDANT



▶ A l'intérieur :  
abritez vous près  
d'un mur ou sous  
un meuble solide



▶ En voiture :  
arrêtez vous et ne  
descendez pas  
jusqu'à la fin des  
secousses



▶ A l'extérieur :  
ne restez pas sous  
des fils électrique  
ou sous ce qui  
peut tomber  
(balcon, toiture)



▶ Éloignez vous  
des bâtiments

### APRÈS



▶ Au RDC/près  
d'une sortie :  
sortez rapidement  
du bâtiment



▶ Coupez l'eau,  
le gaz et  
l'électricité



▶ N'allumez pas  
de flammes



▶ Écoutez les  
consignes des  
autorités

# DÉFINITION

Le radon est un **gaz naturel radioactif, inodore et incolore** dont l'inhalation présente un risque pour la santé. Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau.

Il émet des **particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons**. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

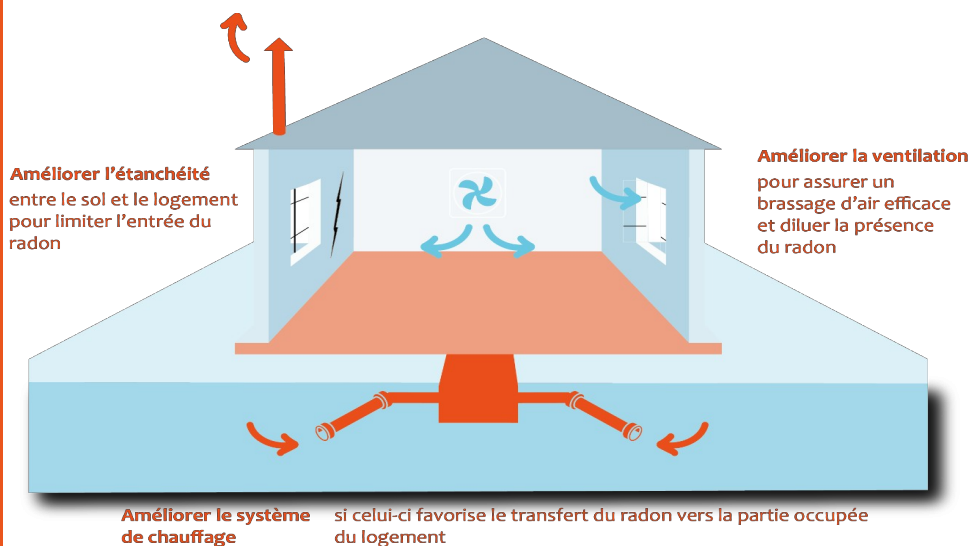
## CONNAÎTRE SON EXPOSITION AU RISQUE RADON

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque radon sur tout le territoire français métropolitain et ultra marin.

La commune de Saint Christophe en Oisans est concernée par ce phénomène, et est classée :

- **zone 3** : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m<sup>3</sup>, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m<sup>3</sup>.

Pour connaître le niveau de radon chez soi quand on habite une commune à risque, un seul moyen : installer des dosimètres, appareils de mesure des taux de radioactivité, pendant deux mois en période de chauffe (entre mi-septembre et fin avril), de préférence dans les pièces de vie (séjour, chambres) les plus basses de la maison.





Consultez le site de l'IRSN pour plus d'informations

Technicien mesurant la concentration de radon dans un bâtiment, AFPCNT



## CONSIGNES : EN CAS DE RADON

### EMPÊCHER LE RADON D'ENTRER DANS LE BÂTIMENT



▶ Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs



▶ Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur

### ÉVACUER LE RADON PRÉSENT



▶ Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant



▶ Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement

# DÉFINITION

Un incendie de forêt est un feu qui concerne les parties hautes de la végétation (étages arbustifs ou arborés) sur une surface minimale de 0.5 Ha d'un seul tenant.



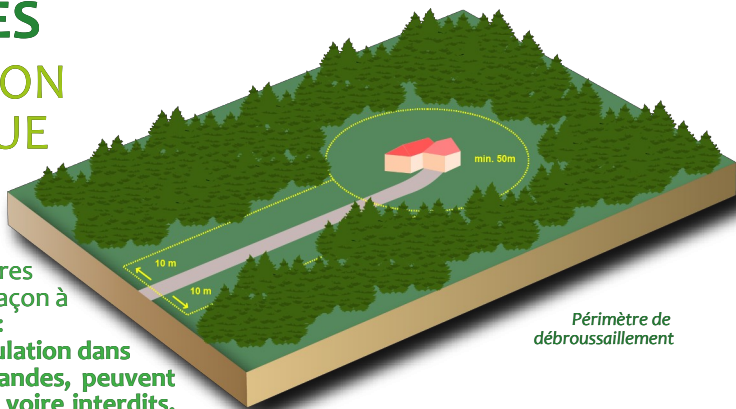
Incendie de forêt, Pixabay

Un feu de végétation touche des formations de plus petites tailles (maquis, garrigues, landes ou espaces agricoles). Même si cet aléa n'est pas prégnant dans l'Oisans, l'allongement et la multiplication des périodes de sécheresse résultant du changement climatique peuvent faire émerger ce risque.

# MESURES DE GESTION DU RISQUE

Pendant la saison à risques, les préfets peuvent prendre des mesures de restriction de façon à limiter les risques :

- L'accès et la circulation dans les bois, forêts, landes, peuvent être déconseillés, voire interdits, aux véhicules et aux piétons ;
- Les barbecues, feux d'artifices ou tout emploi du feu peuvent être interdits ;
- Les travaux agricoles et forestiers et les travaux pouvant générer des étincelles (broyeurs, débroussailleuses, tronçonneuses à moteur, soudeuses, etc.) peuvent être réglementés, voire interdits également.



Périmètre de débroussaillage

Il est par ailleurs recommandé de débroussailler en coupant des arbres ou des arbustes à proximité de son domicile afin de limiter l'intensité des incendies et diminuer leur propagation.

## 1 feux de sol

Ils brûlent la matière organique présente dans la litière, l'humus ou les tourbières. Ils sont alimentés par incandescence avec combustion. Ils ont une faible vitesse de propagation.

## 2 feux de surface

Ils consomment les strates basses de la végétation et se propagent en général par rayonnement ou convection. Ils affectent la garrigue ou les landes.

## 3 feux de cimes

Ils atteignent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu qui libère de grandes quantités d'énergie. La propagation est très rapide et ils sont particulièrement intenses.



Différents types de feux

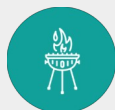


Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes

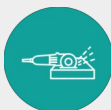


## CONSIGNES : EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

### PRÉVENIR LES FEUX



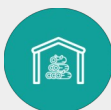
► Organiser les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer



► Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main

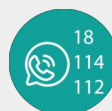


► Jeter ses mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



► Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteille de gaz) dans un abri fermé éloigné de l'habitation

### SE PROTÉGER



► Donner l'alerte en appelant le 112, 18 ou 114



► S'abriter dans un bâtiment (la voiture n'est pas un endroit sûr!)



► Rester informé de la situation et écouter les consignes des autorités

# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

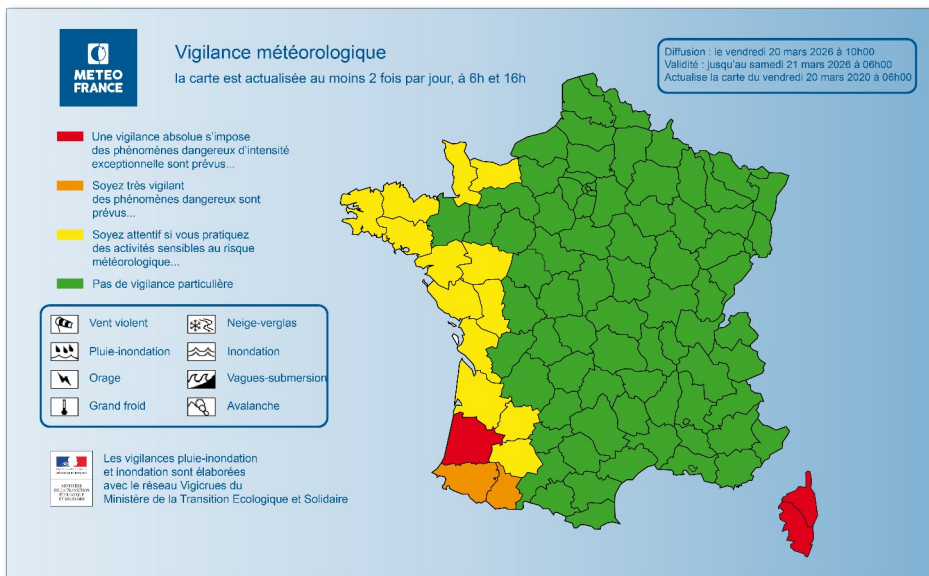
Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire... Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE



Consultez le site de Météo France pour plus d'informations

La double carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid. Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif préfectoral ORSEC spécifique grand froid, canicule...



Carte de vigilance de Météo France



# CONSIGNES : EN CAS D'ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

## GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

## CANICULE



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateurs, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- ▶ Mangez normalement

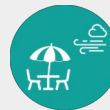
## VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous approchez ni des arbres ni des lignes électriques



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

## ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne

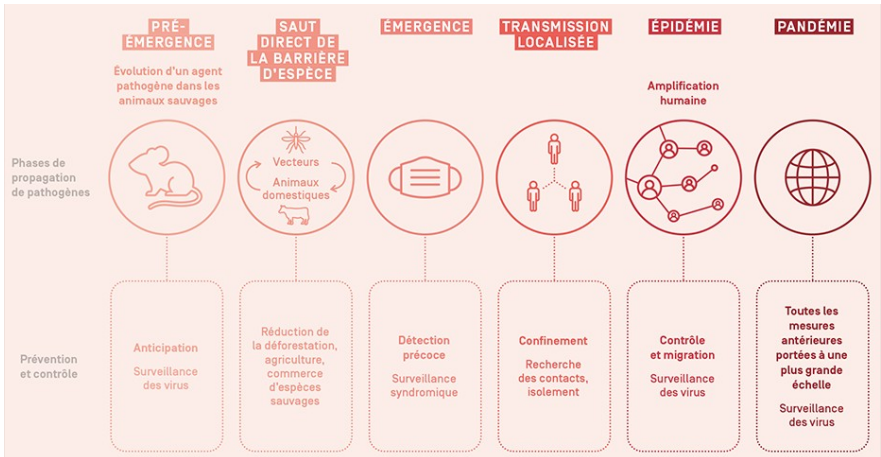


- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

# DÉFINITION

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination. Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats...
- les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines ;
- les contaminants physiques : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).



Phases d'émergence d'une pandémie, © OMS

# MESURES DE PROTECTION

Dès les premiers symptômes évocateurs, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- Limitez les contacts avec d'autres personnes et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave
- Portez un masque adapté
- Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir
- Jetez immédiatement les mouchoirs après usage
- En l'absence de mouchoir, toussiez ou éternuez au niveau du coude plutôt que dans les mains
- Réalisez une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- Ne touchez pas les muqueuses (yeux, nez) avec des mains contaminées
- En cas de diagnostic avéré, grippe ou bronchiolite, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.



Consultez le site du Gouvernement pour plus d'informations



# PIMS

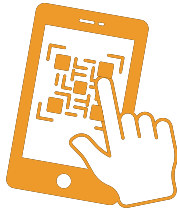
## ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, avalanche, ...), il est important de se préparer.

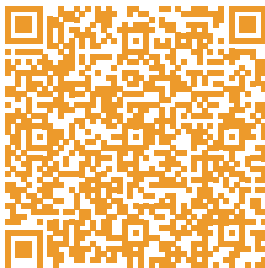
Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.



Flashez-moi !



**PIMS (Plan Individuel de Mise en Sûreté)**

# PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

## Tous préparés face aux risques

Protégez-vous  
et protégez vos proches  
en quelques minutes



orages,  
tempêtes,  
inondations,  
incidents industriels,  
incendies...



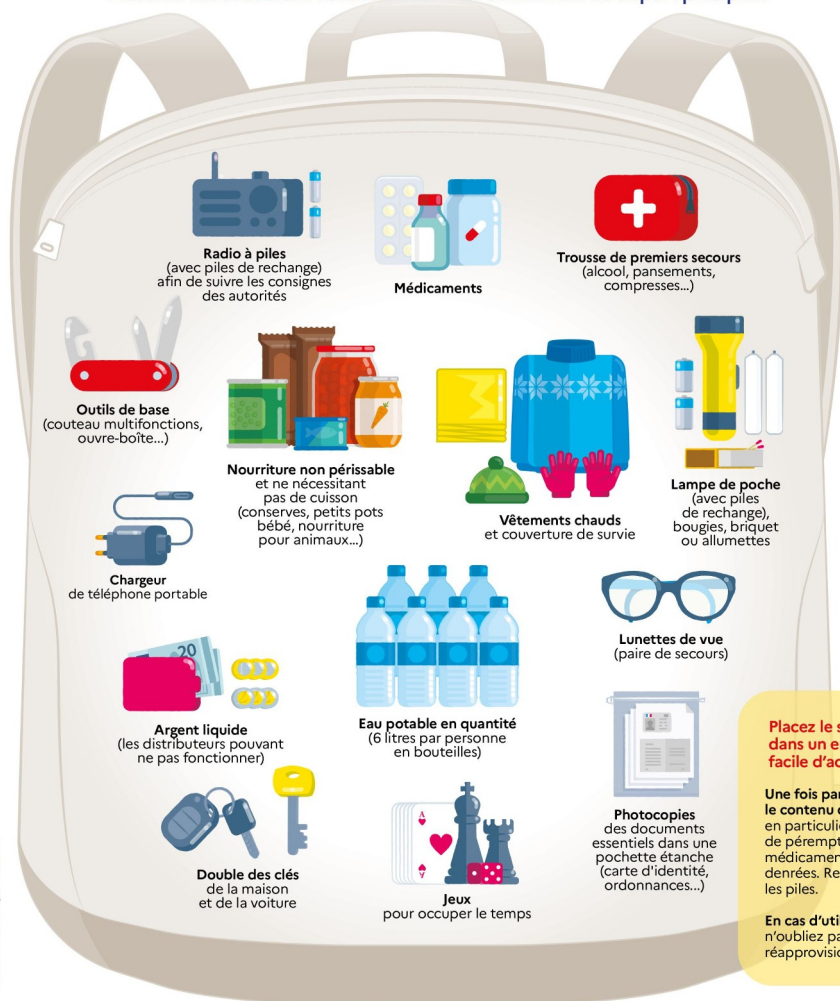


# KIT 72h

## Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements, compresses...)



**Outils de base**  
(couteau multifonctions, ouvre-boîte...)



**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant pas de cuisson  
(conserves, petits pots bébé, nourriture pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles de rechange),  
bougies, briquet ou allumettes



**Chargeur de téléphone portable**



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac dans un endroit facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit,** en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

**En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !**

# LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



FR-Alert



Téléphone/  
SMS/mail



Panneaux  
à message  
variable



Porte à porte



Site internet de  
la commune

## CONSIGNES GÉNÉRALES



- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Restez informé



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école



- ▶ Ne téléphonez pas et libérez les lignes pour les secours



- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

## LES NUMÉROS UTILES

Mairie de St Christophe en Oisans  
Tél : 04 76 79 53 00  
mairie@saint-christophe-en-oisans.fr

Préfecture de l'Isère  
Tél : 04 76 60 34 00  
www.isere.pref.gouv.fr/

SDIS Isère  
Tél : 04 76 26 89 00

Ici Isère  
(fréquence 102.6)



15

Urgences  
médicales

17

Gendarmerie

18

Sapeurs pompiers

112

Appel d'urgence  
européen

114

Appel d'urgence pour les  
personnes sourdes ou  
malentendantes

## LES SITES UTILES

Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>  
Météo-France : <https://meteofrance.com/>  
Georisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>  
Itinéraire infos routes : <https://itinisere.fr/>  
Le site internet de la commune :  
<https://www.mairie-st-christophe-en-oisans.fr/>

Consultez les  
tutos risques



# LA RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE

Dès la survenance d'un sinistre, manifestez-vous auprès de la mairie, afin que la procédure de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle soit engagée. Parallèlement, déclarez le sinistre à votre assureur.

Le maire rassemble les demandes et constitue un dossier transmis à la préfecture. Il est ensuite analysé par le Ministère de l'Intérieur qui reconnaît ou non l'état de catastrophe naturelle.

Cette reconnaissance peut intervenir jusque 1 an après l'événement. Vous disposez d'un délai de **10 JOURS MAXIMUM** après publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour faire parvenir à votre assureur un état estimatif de vos pertes, si vous ne l'avez pas fait dès la survenance du sinistre.

**ATTENTION !** Les actions directes du vent, de la grêle, de la foudre, du poids de la neige sur les toitures sont exclues de la garantie catastrophe naturelle.

Pour faciliter les démarches auprès de votre assureur, il faut apporter la preuve de l'existence des biens possédés.

Pensez à :

- Conserver les factures importantes (appareils ménagers et informatiques, bijoux... ) ;
- Prendre des photos de l'intérieur et de l'extérieur de votre logement, de vos objets précieux, etc.



Consultez le site  
Service Public  
pour plus  
d'informations

## Phénomènes ouvrant droit à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et technologique

### CATASTROPHES NATURELLES

**Inondations** (débordement de cours d'eau, crues torrentielles, remontée de nappe phréatique, ruissellement, submersion marine)

**Avalanches et coulées de neige**

**Séismes et tsunamis**

**Volcanisme**

**Mouvements de terrain** (affaissements et effondrements, éboulements et chutes de blocs de pierres ou de rochers, glissements et coulées boueuses associées)

**Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols**

**Vents cycloniques**

### CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES

**Accident sur une installation classée** (soumise à déclaration ou autorisation, par exemple de type Seveso)

**Accident sur un site de stockage souterrain de produits dangereux**

**Accident d'un véhicule de transport de matières dangereuses**

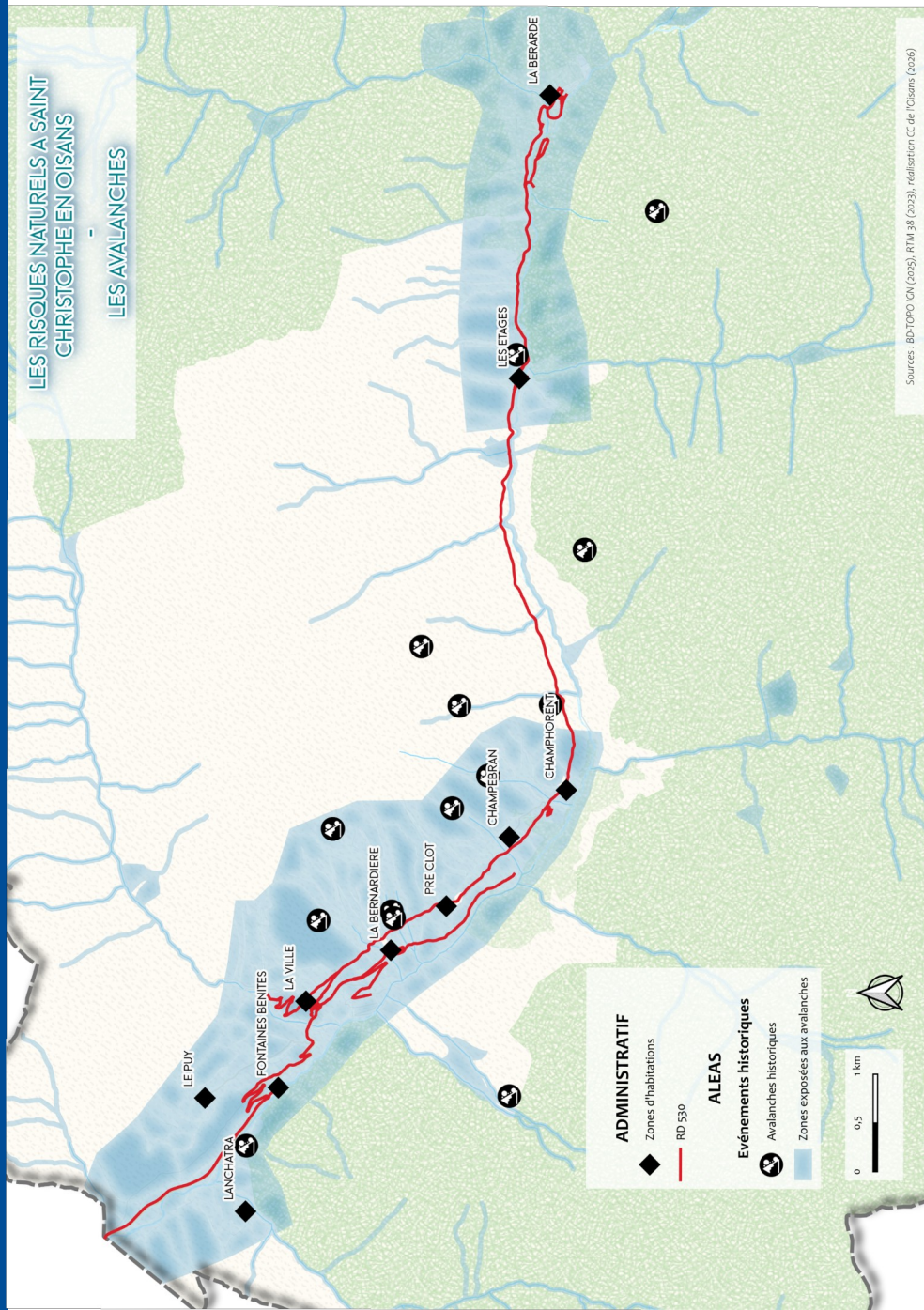
### Phénomènes n'ouvrant pas de droit (car indemnisés en application des garanties classiques d'assurance)

L'action directe du vent ou du choc d'un corps projeté par le vent, de la grêle sur les toitures, du poids de la neige sur les toitures ainsi que les dommages de moisissures consécutifs (couverture par la garantie "tempête, grêle et neige sur les toitures")

L'infiltration d'eau sous les éléments des toitures par l'effet du vent, sans dommage aux toitures elles-mêmes (couverture par la garantie "dégâts des eaux")

La foudre (couverture par la garantie "incendie")

## LES RISQUES NATURELS A SAINT CHRISTOPHE EN OISANS LES AVALANCHES

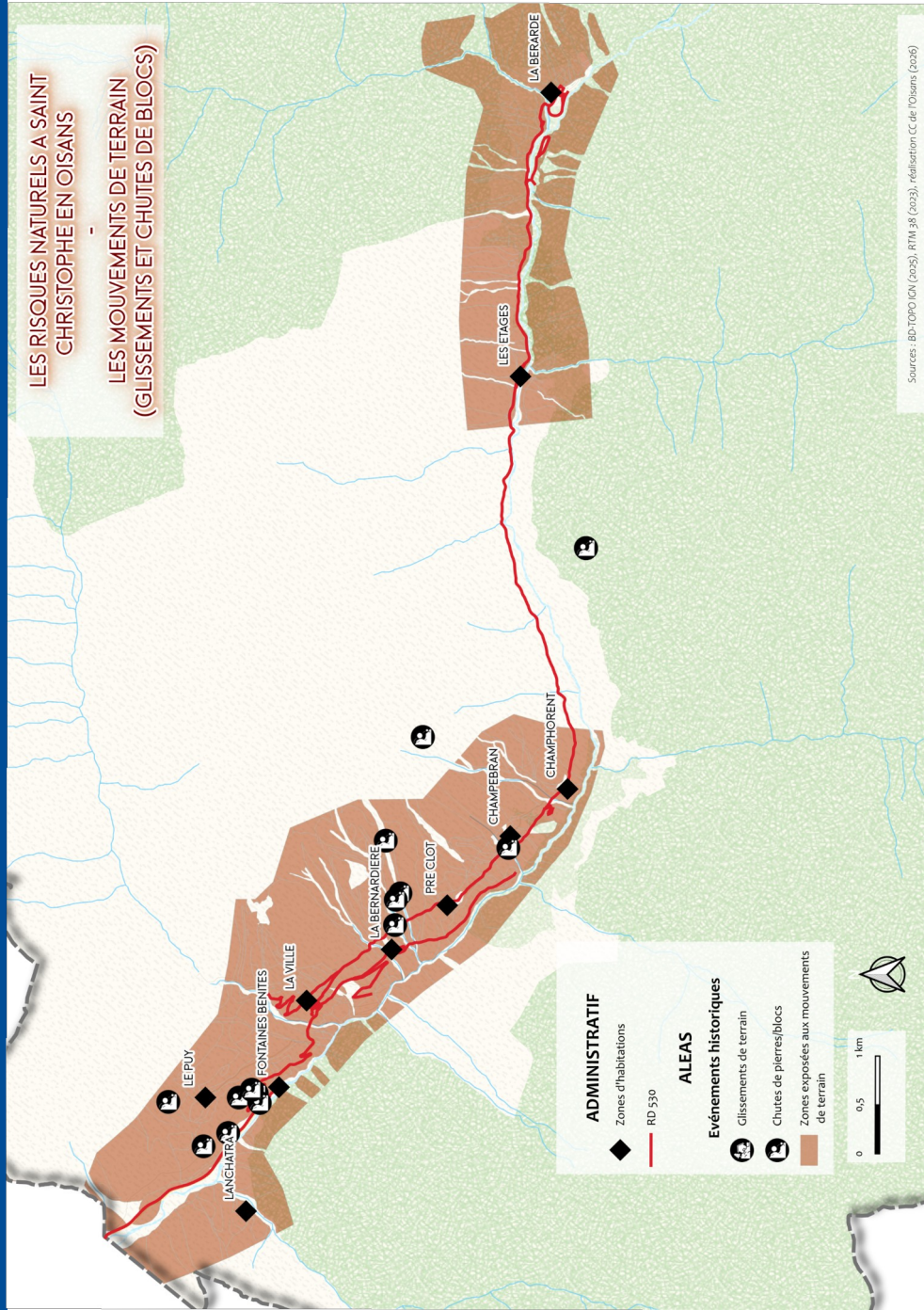


## LES RISQUES NATURELS A SAINT CHRISTOPHE EN OISANS (CRUES TORRENTIELLES)



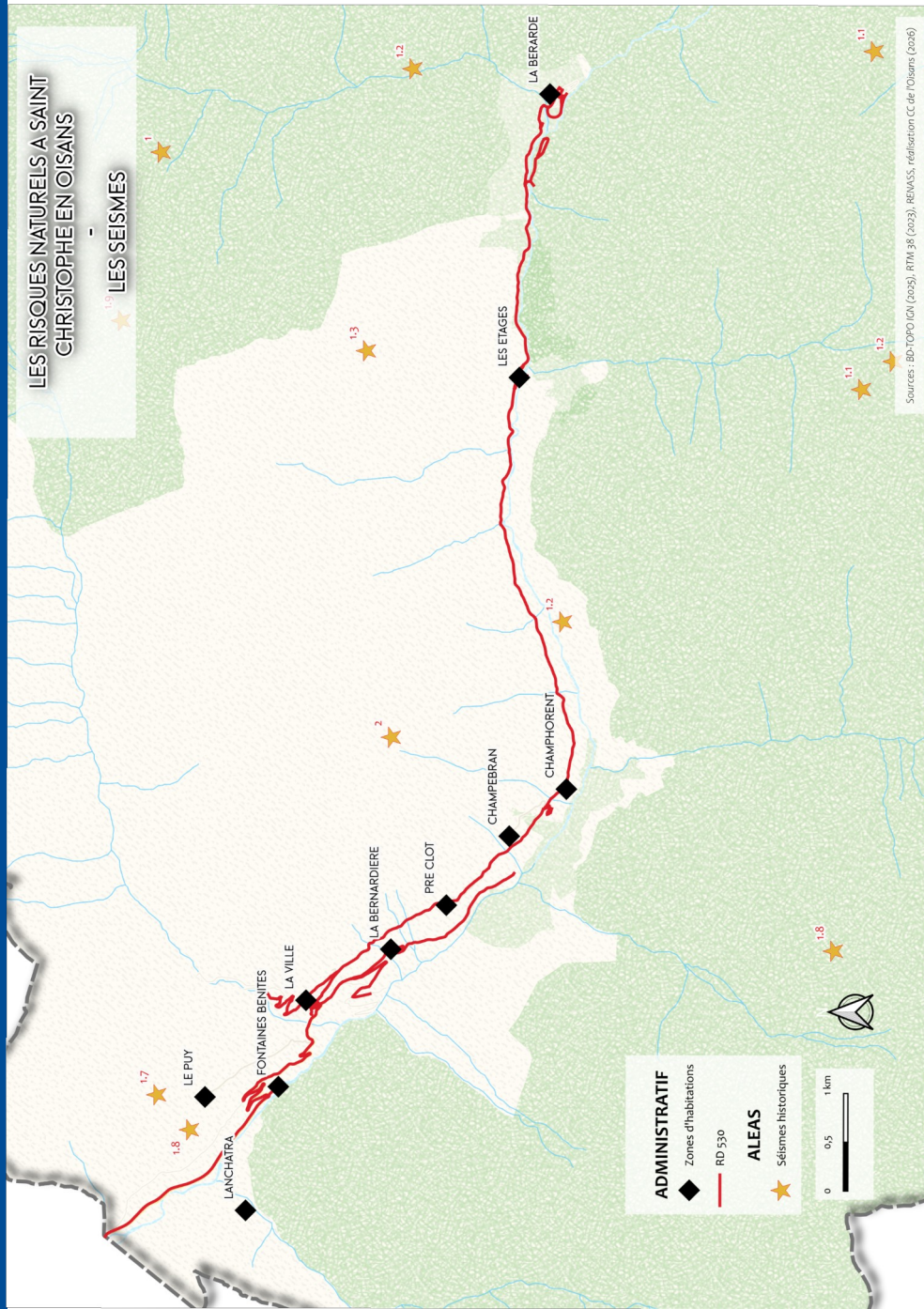
# CARTOGRAPHIES

LES RISQUES NATURELS A SAINT  
CHRISTOPHE EN OISANS  
-  
LES MOUVEMENTS DE TERRAIN  
(GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS)



## LES RISQUES NATURELS A SAINT CHRISTOPHE EN OISANS

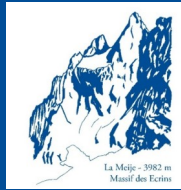
### LES SEISMES





# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Hameau des Étages endommagé durant la crue de juin 2024, © RTM 38